

05753 / 21 / MDC

REPUBLICQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie  
-----  
REGIONDE L'EXTREME-NORD  
-----  
DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY  
-----  
COMMUNE DE KALFOU  
-----  
COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES  
MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland  
-----  
FAR-NORTH REGION  
-----  
MAYO-DANAY DIVISION  
-----  
KALFOU COUNCIL  
-----  
TENDER BOARD

**AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION  
N° 42/AC/COM- KALFOU /SG/CIPM-AG/2021 DU 13.09./2021 POUR  
L'ACQUISITION D'UN VEHICULE PICK-UP DOUBLE CABINE 4X4, A LA  
COMMUNE DE KALFOU, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY,  
REGION DE L'EXTREME NORD.**

**Financement : BUDGET FEICOM – Exercice 2021**

**Imputation Budgétaire:** .....

**1- Objet de la Consultation**

Dans le cadre du concours financier du FEICOM à la commune de Kalfou au titre de l'exercice 2021, le Maire de la commune de Kalfou, Autorité Contractante (Maître d'ouvrage), lance un avis de consultation pour l'acquisition d'un véhicule tout terrain à la commune de Kalfou, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord.

**2- Consistance de la fourniture**

La fourniture concerne l'acquisition d'un véhicule pick-up double cabine 4X4 climatisé tout terrain **OUTILLAGE DE BORD STANDARD;**

**3- Participation et Origine**

La participation à la présente demande de consultation est ouverte à l'égalité de conditions aux entreprises ou groupement d'entreprises **agrées** de droit camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine de concessionnaire en automobile.

Par le présent avis de consultation, les prestataires intéressés sont invités à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

**4- Financement**

Les prestations, objet du présent avis, sont financées par le budget du FEICOM, Exercice 2021, pour un coût estimatif global de **vingt-huit millions (28 000 000) francs CFA TTC.**

## **5- Consultation du dossier d'Appel d'Offres**

Dès publication du présent avis, la cotation peut être consultée aux heures ouvrables auprès du secrétaire particulier du Maire ou auprès de la commission interne de passation de la commune de Kalfou.

## **6- Acquisition du Dossier de Consultation**

Le dossier de cotation peut être obtenu à la commune de Kalfou (secrétariat particulier du maire), dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de **cinquante mille (50 000)francs CFA** auprès de la Recette Municipale de Kalfou.

## **7- Présentation des offres**

Les documents constituant l'offre sont répartis en **deux (02) volumes** ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- **Volume 1** : Dossier Administratif (enveloppe A) ;
- **Volume 2** : Dossier Financier (enveloppe B)

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermées et scellées portant uniquement la mention de l'avis en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre de l'avis et séparées par des intercalaires de même couleur autre que le blanc.

## **8- Remise des offres**

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies lisibles marqués comme telles, conformes aux prescriptions de l'avis de la cotation, devra être déposée contre récépissé sous pli fermé, auprès de la commune de Kalfou (secrétariat du particulier du maire), au plus tard le ~~04/10/2021~~ à ...**10** heures, heure locale et devra porter la mention :

**"AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION  
N°~~02~~/AC/COM- KALFOU /SG/CIPM-AG/2021 DU ~~03/10~~/2021 POUR L'ACQUISITION  
D'UN VEHICULE PICK-UP DOUBLE CABINE 4X4, A LA COMMUNE DE KALFOU,  
DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY,  
REGION DE L'EXTREME NORD.**

**Financement : Budget FEICOM– Exercice 2021**

**Imputation Budgétaire:**.....

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »  
*Les offres parvenues après la date et l'heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.*

## **9-Recevabilité des offres**

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en Charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce n°8 de la cotation, d'un montant de **Cinq cent**

**soixante mille FCFA (560 000 FCFA), et valable pendant trente jours au-delà de la date originale de validité des offres.**

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office **au plus tard 30 jours** après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant **de moins de trois (03) mois** et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la demande de cotation.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

#### **10- Ouverture des plis**

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps** le **04/03/2021** à **11** Heures précises dans la salle de réunions de la commune de Kalfou, en présence des soumissionnaires.

#### **11- Délai de réponse des soumissionnaires**

Pour cette cotation, le délai de réponse est fixé à **VINGT (20) jours** calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de la cotation.

#### **12- Délai d'exécution des prestations**

Le délai maximum de livraison prévu par le Maître d'ouvrage pour la livraison du véhicule est de **30 jours**. Ce délai comprend les périodes de pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations, **date de signature de votre contrat**.

#### **13- Evaluation des offres**

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1<sup>ère</sup> étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque Soumissionnaire ;
- **2<sup>ème</sup> étape** : Vérification des documents attestant que le soumissionnaire possède les qualifications requises pour des prestations similaires lors des trois dernières années;
- **3<sup>ème</sup> étape** : Vérification des offres financières des prestataires après confirmation des justificatifs des précédentes prestations et dont les offres ont été reconnues administrativement conformes.

**Les critères d'évaluation des offres sont les suivantes :**

##### **13.1- Critères éliminatoires**

###### **13.1.1- Pièces administratives**

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique ;

###### **13.1.2- Justificatifs des précédentes prestations**

- a) Fausse déclaration,
- b) Documents falsifiés ou scannés ;
- c) N'avoir pas livré une prestation similaire dans les trois dernières années.

#### **13.1.3- Offre financière**

- a) Offre financière incomplète,
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié

#### **14- Attribution du marché**

Le maire de la commune de Kalfou, Autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée conforme, aura été évalué la moins-disante après vérification de ses prix et jugée substantiellement conforme à la cotation.

#### **15- Délai de validité des offres**

Les soumissionnaires restent engagées par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date fixée pour la remise des offres.

#### **15- Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la commune de Kalfou secrétariat particulier.

**Ampliations :**  
 - MINMAP/DD/MD  
 - PREFET MAYO-DANAY  
 - FEICOM/EN  
 - SOPECAM (pour publication)  
 - CRTV (pour diffusion)  
 - PRESIDENT/CIPM (pour publication)  
 - ARMP (pour publication au JDM)  
 - DDMAP/MD /SPM (pour archivage)  
 - COMMUNE DE KALFOU  
 - AFFICHAGE/ARCHIVES (pour information et mémoire)

